



SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

VariKwick Poudre
Numero d'article 20-3596-xxx

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Résine d'enrobage pour la métallographie

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société ITW Test & Measurement GmbH
In der Steele 2
40599 Düsseldorf / ALLEMAGNE
Téléphone 0800.89.73.71
Téléfax 0800.88.05.27
Site internet www.buehler.fr
E-mail info.fr@buehler.com

Secteur informatif

Informations techniques info.fr@buehler.com

Fiche de Données de Sécurité sdb@chemiebuero.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Société 0800.89.73.71 (réseau intra-Français seulement) +49 (0) 211 974100

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Skin Sens. 1: H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit est classé selon les directives de l'UE et il doit être marqué.

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

ATTENTION

Contient:

Phthalate de dicyclohexyle

Peroxyde de dibenzoyl

Méthacrylate de méthyle

Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P501 Éliminer le contenu / récipient dans conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale.

2.3 Autres dangers

Dangers physico-chimiques

L'accumulation de poussière fine peut, en présence d'air, présenter un danger d'explosion.

Dangers pour l'environnement

Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.

Autres dangers

D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.



SECTION 3: Composition / Informations sur les composants

Type de produits:

Lors de ce produit, il s'agit d'un mélange.

Conc. [%]	Substance
1 - < 2,5	Phtalate de dicyclohexyle CAS: 84-61-7, EINECS/ELINCS: 201-545-9 GHS/CLP: Repr. 2: H361fd - Skin Sens. 1: H317 - Aquatic Chronic 3: H412
1 - < 2,5	Peroxyde de dibenzoyl CAS: 94-36-0, EINECS/ELINCS: 202-327-6, EU-INDEX: 617-008-00-0, Reg-No.: 01-2119511472-50-XXXX GHS/CLP: Org. Perox. B: H241 - Eye Irrit. 2: H319 - Skin Sens. 1: H317 - Aquatic Acute 1: H400, M = 10
0,1 - < 0,2	Méthacrylate de méthyle CAS: 80-62-6, EINECS/ELINCS: 201-297-1, EU-INDEX: 607-035-00-6 GHS/CLP: Flam. Liq. 2: H225 - STOT SE 3: H335 - Skin Irrit. 2: H315 - Skin Sens. 1: H317

Commentaire relatif aux composants Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC). Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
Après inhalation	Assurer un apport d'air frais. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.
Après contact cutané	En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Après ingestion	Assurer un traitement médical. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Réactions allergiques

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié	Mousse. Produits extincteurs en poudre. Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone.
Agent d'extinction non approprié	Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.



SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter la formation des poussières.
Veiller à assurer une aération suffisante.
Utiliser un vêtement de protection individuel.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement.
Éviter le dégagement de poussières.
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir le SECTION 8+13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter la formation et le dépôt de poussières.
En cas de formation de poussières, procéder à une aspiration.
Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.
Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.
Protéger la peau en appliquant une pommade.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Empêcher les infiltrations dans le sol.
Ne pas stocker avec les produits alimentaires et les aliments pour animaux.
Conserver les récipients hermétiquement fermés.
Stocker au sec.
Ne pas conserver à une température supérieure à 30 °C.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir le SECTION 1.2



SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)

Conc. [%]	Substance
1 - < 2,5	Peroxyde de dibenzoyl
	CAS: 94-36-0, EINECS/ELINCS: 202-327-6, EU-INDEX: 617-008-00-0, Reg-No.: 01-2119511472-50-XXXX
	VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 5 mg/m ³ , FT(n°): 33
0,1 - < 0,2	Méthacrylate de méthyle
	CAS: 80-62-6, EINECS/ELINCS: 201-297-1, EU-INDEX: 607-035-00-6
	VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 50 ppm, 205 mg/m ³ , TMP n° 82, FT n° 62
	VLCT: Valeur limite court terme (15min): 100 ppm, 410 mg/m ³

Composants possédants une valeur limite d'exposition (EU)

Conc. [%]	Substance / CE VALEURS LIMITES
0,1 - < 0,2	Méthacrylate de méthyle
	CAS: 80-62-6, EINECS/ELINCS: 201-297-1, EU-INDEX: 607-035-00-6
	8 heures: 50 ppm
	Court terme (15 minutes): 100 ppm

DNEL

Conc. [%]	Substance
1 - < 2,5	Peroxyde de dibenzoyl, CAS: 94-36-0
	Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme: 6,6 mg/kg bw/d.
	Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 11,75 mg/m ³ .
	Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme: 1,65 mg/kg bw/d.
	Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme: 3,3 mg/kg bw/d.
	Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 2,9 mg/m ³ .

PNEC

Conc. [%]	Substance
1 - < 2,5	Peroxyde de dibenzoyl, CAS: 94-36-0
	Ingestion (alimentaire), 6,67 mg/kg dw.
	soildu sol, 0,0758 mg/kg dw.
	sédiment (eau douce), 0,338 mg/kg dw.
	Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 0,35 mg/l.
	Eau douce, 0,000602 mg/l.
	Eau de mer, 0,000602 mg/l.



8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques	Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.
Protection des yeux	Lunettes de protection. (EN 166:2001)
Protection des mains	0,7mm: Caoutchouc butyle, >480 min (EN 374). Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures, veuillez consulter le fournisseur de gants.
Protection corporelle	vêtement de protection léger
Divers	Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhaler les poussières. Les femmes enceintes doivent absolument éviter l'inhalation du produit et tout contact avec la peau. Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.
Protection respiratoire	Protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit. En cas de brève exposition, utiliser un masque avec filtre, filtre P2. (DIN EN 143)
Risques thermiques	aucun
Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement	Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	Poudre
Couleur	bleu
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
Valeur du pH	non applicable
Valeur du pH [1%]	non applicable
Point d'ébullition [°C]	Pas d'information disponible.
Point d' éclair [°C]	non applicable
Inflammabilité (solide, gaz) [°C]	Pas d'information disponible.
Limite inférieure d'explosion	Pas d'information disponible.
Limite supérieure d'explosion	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	Pas d'information disponible.
Densité [g/ml]	1,16 (20 °C / 68,0 °F)
Densité de versement [kg/m³]	700-750 (20°C)
Solubilité dans l'eau	insoluble
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	Pas d'information disponible.
Viscosité	non applicable
Densité relative de vapeur par rapport à l'air	non applicable
Vitesse d'évaporation	non applicable
Point de fusion [°C]	110
Auto-inflammation [°C]	n'est pas auto-inflammable
Temp. de décomposition [°C]	> 30

9.2 Autres informations

Point d'inflammation: > 400



SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

10.2 Stabilité chimique

Stable sous des conditions environnantes normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

L'accumulation de poussière fine peut, en présence d'air, présenter un danger d'explosion.

10.4 Conditions à éviter

Voir le SECTION 7

10.5 Matières incompatibles

Pas d'information disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.



SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Conc. [%]	Substance
0,1 - < 0,2	Méthacrylate de méthyle, CAS: 80-62-6
	LD50, oral, Rat: 7872 mg/kg (RTECS).
	LD50, dermique, Lapin: > 5000 mg/kg (RTECS).
	LC50, inhalatoire, Rat: 7093 ppm/4h (Lit.).
	LC50, inhalatoire, Rat: 78000 mg/m ³ (4 h) (RTECS).
1 - < 2,5	Peroxyde de dibenzoyl, CAS: 94-36-0
	LD50, oral, Rat: >5000 mg/kg.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles.
Sensibilisant.
Méthode de calcul

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénèse

Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité sur la reproduction

Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles.
Le produit contient une ou plusieurs substance(s) de la catégorie Repr. 2 (CLP).
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénèse

Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques générales

Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines sécurité et protection sanitaire au lieu de travail et aux toxicologues. Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières premières.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Conc. [%]	Substance
0,1 - < 0,2	Méthacrylate de méthyle, CAS: 80-62-6
	LC50, (96h), poisson: 191 mg/l (IUCLID).
	EC50, (48h), Daphnia magna: 69 mg/l (IUCLID).
	IC50, Pseudokirchneriella subcapitata: 170 mg/l (4 d) (OECD 201).
1 - < 2,5	Peroxyde de dibenzoyl, CAS: 94-36-0
	LC50, (96h), Oncorhynchus mykiss: 0,0602 mg/l (OECD 203).
	LC50, (96h), poisson: 1,7-2,4 mg/l (OECD 203).
	EC50, (48h), Daphnia magna: 2,91 mg/l (OECD 202).
	EC50, (48h), Daphnia magna: 0,11 mg/l (OECD 202).
	EC50, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata: 0,0711 mg/l (OECD 201).
	NOEC, (48h), Daphnia magna: 1,99 mg/l.



12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement	Pas d'information disponible.
Comportement dans les stations d'épuration	Pas d'information disponible.
Biodégradabilité	Pas d'information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Il ne faut pas s'attendre à des accumulations dans les organismes.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Non à classifier de PBT ou de VPVB sur la base de toutes les informations disponibles.

12.6 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

Pas de classification par calcul d'après la Directive des Préparations.

Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières premières.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Le code de nomenclature du Catalogue Européen des Déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car seules les fins d'utilisation par le consommateur permettent une classification. Au sein de l'UE, le code de nomenclature doit être déterminé en accord avec le responsable de l'élimination des déchets.

Produit

Traiter dans une installation d'incinération, en tenant compte de la réglementation locale en vigueur.

Catalogue européen des déchets (recommandé) 070214*

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Catalogue européen des déchets (recommandé) 150110*
150101
150102
150104

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir SECTION 14.2

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport fluvial (ADN) MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport maritime selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Transport aérien selon IATA NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir SECTION 14.2

14.4 Groupe d'emballage

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir SECTION 14.2

14.5 Dangers pour l'environnement

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir SECTION 14.2

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux section 6 à 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

PRESCRIPTIONS DE CEE	1991/689 (2001/118); 1999/13; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (REACH); 1272/2008; 75/324/CEE(2008/47/CE); 453/2010/CE; (UE) 2015/830
RÈGLEMENTS DE TRANSPORT	ADR (2015); IMDG-Code (2015, 37. Amdt.); IATA-DGR (2015)
RÈGLEMENTATIONS NATIONALES (FR):	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2012.
- Observer les restrictions d'emploi	Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent. Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.
- VOC (1999/13/CE)	0 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour ce produit, une appréciation de sécurité des matières n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations**16.1 Mentions de danger (SECTION 3)**

H315 Provoque une irritation cutanée.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H241 Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.



16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
 RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
 ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
 CAS = Numéro du Chemical Abstract Service
 CLP = Classification, Labelling and Packaging[Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) no 1272/2008]
 DMEL = Derived Minimum Effect Level
 DNEL = Derived No Effect Level [Dose dérivée sans effet]
 EC50 = Median effective concentration
 ECB = European Chemicals Bureau
 EEC = European Economic Community[Espace économique européen (UE + Islande, Liechtenstein et Norvège)]
 EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances [Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire]
 ELINCS = European List of Notified Chemical Substances [Liste européenne des substances chimiques notifiées]
 GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals [Système général harmonisé]
 IATA = International Air Transport Association [Association internationale du transport aérien]
 IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
 IC50 = Inhibition concentration, 50%
 IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods [Code maritime international des marchandises dangereuses]
 IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
 LC50 = Lethal concentration, 50% [Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)]
 LD50 = Median lethal dose [Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)]
 MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
 PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance [Persistant, bioaccumulable et toxique]
 PNEC = Predicted No-Effect Concentration [Concentration(s) prédite(s) sans effet]
 REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals [Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques]
 TLV@/TWA = Threshold limit value – time-weighted average
 TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
 VOC = Volatile Organic Compounds
 vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative [très persistant et très bioaccumulable]

16.3 Autres informations

Méthode de classification

Skin Sens. 1: H317 Peut provoquer une allergie cutanée. (Méthode de calcul)



Positions modifiées

SECTION 3 ajouté: Phtalate de dicycloheyle

SECTION 8 ajouté: Caoutchouc butyle, >480 min (EN 374).

SECTION 8 supprimé: Caoutchouc butyle, >120 min (EN 374).

SECTION 8 ajouté: Les femmes enceintes doivent absolument éviter l'inhalation du produit et tout contact avec la peau.

SECTION 9 supprimé: Pas d'information disponible.

SECTION 9 supprimé: Pas d'information disponible.

SECTION 11 ajouté: En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 11 ajouté: Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

SECTION 11 ajouté: Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

SECTION 11 ajouté: Méthode de calcul

SECTION 11 ajouté: Le produit contient une ou plusieurs substance(s) de la catégorie Repr. 2 (CLP).

SECTION 11 supprimé: La classification a été effectuée par calcul d'après la Directive des Préparations.

SECTION 11 ajouté: Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

SECTION 15 ajouté: -

SECTION 15 supprimé: non applicable

SECTION 15 ajouté: Pour ce produit, une appréciation de sécurité des matières n'a pas été réalisée.



Copyright: Chemiebüro®

